

LE LOGO DE VOTRE CLUB

Vous venez de créer votre club de canicross, et vous voulez lui donner une identité graphique. Un de vos membres est doué pour le dessin, et vous lui confiez donc la mission de réaliser le logo. Voici quelques règles utiles...

CRÉATION :

Bien entendu, votre logo se doit d'être unique et original, et traduire graphiquement l'activité de votre club et/ou son esprit... N'utilisez donc pas d'images issues d'internet, une création « maison », même sommaire, est toujours plus originale, et de plus, vous évitez des problèmes liés aux droits d'auteurs (n'allez pas chercher des images de chiens chez Disney par exemple...). De plus, plus votre logo est simple et original, plus il marque les esprits et sera facilement mémorisé.

REPRODUCTIBILITÉ :

Un bien grand mot qui prend tout son sens quand on veut utiliser le logo pour le mettre sur les différents supports : site internet, facebook, vêtements du club, banderolle, papier à entête, sticker véhicule... Plus votre logo est « simple », plus il pourra être facilement reproduit. Par simple, on entend :

- un logo « vectoriel » (par opposition à un logo « pixellisé » ou image « bitmap ») : il devra être conçu ou reproduit sur un logiciel de dessin vectoriel type « Illustrator », « Coreldraw » ou autres... Si cependant le dessin vectoriel n'est pas possible, il faut que l'image « bitmap » soit en « haute définition » (300 DPI = 300 pixels par pouce) à taille réelle. Pour info, les images que l'on trouve sur internet ont principalement une faible définition (72 DPI), de manière à favoriser la vitesse de lecture des informations (plus une image a une grande définition, plus son poids en octets est grand).

- un logo avec des couleurs « solides » : on appelle les couleurs « solides » les couleurs aplat (par opposition aux couleurs dégradées ou mélangées). La reproduction d'un logo avec des couleurs solides est plus simple à réaliser (par exemple pour faire une broderie ou une sérigraphie sur un vêtement, ou un sticker sur un véhicule...). Il faut donc si possible éviter les dessins avec beaucoup de mélanges de couleurs.



Vectoriel

Bitmap 72 DPI

BITMAP 300 DPI

FORMATS DE FICHIERS :

Idéalement, un logo « vectoriel » doit être au format « PDF » : il est ainsi utilisable pour la majorité des professionnels du monde graphique (principalement pour l'édition). Cependant, pour l'utiliser sur internet ou les réseaux sociaux, vous devrez avoir une version « JPG » en basse définition (conservez une version JPG haute définition pour l'utilisation en édition).

DROITS D'AUTEUR :

N'oubliez pas de demander à l'auteur de votre logo de « céder ses droits » à votre association : il arrive que certains auteurs qui quittent des clubs (fâchés) revendiquent la paternité de leur travail et essaient d'interdire au club d'utiliser les vêtements ou documents siglés, ce qui peut mettre votre association dans l'embarras. Ainsi, conformément à l'article L131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, il faut que le créateur du logo cède GRATUITEMENT ses droits, SANS LIMITATION DE DURÉE ni de ZONE GÉOGRAPHIQUE d'exploitation. C'est valable aussi pour le nom de votre club et sa devise.

Si le logo est l'émanation d'un travail collectif : en principe, le titulaire des droits d'auteur est toujours la personne qui a effectivement créé l'œuvre. Pour qu'une œuvre soit considérée comme « collective », il faut qu'il y ait plusieurs auteurs et que les directives de création soient données par le commanditaire de manière très précise, privant le graphiste de sa liberté de création. Dans les contentieux, le droit d'auteur d'une œuvre collective est l'entreprise commanditaire du logo (et non plus le graphiste). Dans la réalité, il est rare d'avoir ce type de configuration. Si c'est le cas, c'est le collectif qui fera don bénévolement de son travail (article L131-2 alinéa 3 du Code de la Propriété Intellectuelle).